

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BREVET DES MÉTIERS D'ART SESSION 2023

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

EPREUVE DU MERCREDI 06 SEPTEMBRE 2023

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Histoire (6 points)	2/14 à 3/14
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	3/14
Deuxième partie Géographie (8 points)	4/14 à 9/14
ANNEXE 2 À RENDRE AVEC LA COPIE	9/14
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	10/14 à 14/14

Ce sujet comporte 14 pages numérotées de 1/14 à 14/14.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2309-FHG HGEMC 3	1/14

Première partie : Histoire (6 points)

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères chronologiques (3 points)

Question 1 : placez les repères suivants sur la frise chronologique (**annexe 1 page 3/14 à rendre avec la copie**) :

- Guerre de Corée.
- Proclamation de la République populaire de Chine.
- Chute du mur de Berlin.
- Crise des missiles de Cuba.

Question 2 : définissez la notion de non-alignement.

Compétence évaluée : S'approprier les démarches historiques (3 points)

Question 3 : justifiez l'affirmation suivante dans un texte d'une dizaine de lignes : « Dès les années 1990, de nouvelles formes de conflit se font jour et des puissances régionales s'affirment sur la scène internationale ».

**ANNEXE 1 À COMPLÉTER
ET À RENDRE AVEC LA COPIE**



Deuxième partie : Géographie (8 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

Capacités évaluées :

- *Réaliser une production cartographique simple montrant la vulnérabilité d'un territoire,*
- *Situer un risque naturel dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.*

SUJET

La gestion du risque de lave torrentielle (lahar) sur la commune du Prêcheur en Martinique

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Préfecture de la Martinique. Extraits du Dossier Départemental des Risques Majeurs en Martinique - 972 (extraits) [en ligne]. Janvier 2014. 131 pages. Disponible sur : https://www.martinique.gouv.fr/content/download/9321/73171/file/DDRM%20972_20%20janvier%202014.pdf (consulté le 2 octobre 2021)
Document 2	Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Photographie aérienne de la commune du Prêcheur [en ligne]. 21 janvier 2017 (date de prise de vue). Disponible sur : www.geoportail.gouv.fr (consulté le 25 septembre 2021).
Document 3	Préfet de la Martinique. Communiqué de presse : Évacuation au Prêcheur. Alerte lahar déclenchée [en ligne]. 12 janvier 2018. In : martinique.gouv.fr . Disponible sur : https://www.martinique.gouv.fr/content/download/11466/87002/file/2018-01-12%20-%20CP%20Point%20de%20situation%20au%20Precheur.pdf (consulté le 2 octobre 2021)

Document 1 : le phénomène de lave torrentielle (lahar) en Martinique.

« La lave torrentielle est un phénomène de crue particulier, qui consiste en la propagation d'un volume considérable de boues denses charriant des blocs.

Un cas particulier est celui des lahars qui sont des laves torrentielles liées à un massif volcanique. À partir des pentes supérieures du volcan, la mobilisation par les cours d'eaux de matériel d'origine primaire (cendres, blocs) ou secondaire (matériel altéré) provoque une crue au pouvoir très destructeur. [...]

Dans la foulée des différents événements survenus au Prêcheur, en particulier ceux de 1998, un dispositif automatique d'alerte aux crues a été installé au début des années 2000 sur la rivière du Prêcheur. Il appartient à la commune du Prêcheur. Un système de capteurs mécaniques déclenche une sirène dans la commune lors de la détection d'une crue en amont, sur la Rivière Samperre. Ce dispositif est complété par un réseau de géophones appartenant à l'OVSM-IPGP¹ qui permettent de valider l'alerte le cas échéant. Les signaux sont transmis en temps réel à l'OVSM-IPGP qui est l'expert scientifique.

Le 11 mai 2010, un glissement de grande importance s'est produit impliquant une partie de la falaise du Piton Marcel. Il a été détecté par les stations sismologiques de l'OVSM-IPGP et un survol en hélicoptère a permis de le visualiser. Il a été suivi par des successions de petits glissements. Les bruits entendus dans la vallée de la rivière du Prêcheur sont dus aux éboulements.

Ces glissements ont été suivis de plusieurs coulées de débris d'intensités différentes, liées directement aux pluies. En particulier, la coulée du 17 juin a conduit à l'évacuation de deux écoles.



Le samedi 19 juin 2010 à 3h30, lors des fortes précipitations dues au passage de l'onde tropicale Erika (niveau d'alerte Météo-France «jaune»), deux coulées successives se sont produites, endommageant le pont du Prêcheur et débordant dans le quartier des Abymes.

Ces événements sont récurrents et les témoignages en rapportent dès 1950. De nouveaux glissements peuvent survenir à tout moment. Lors de fortes pluies, ils pourront amener de nouvelles coulées de boue.

Ces événements ne sont pas liés à une activité éruptive de la Montagne Pelée mais à

l'érosion de terrains volcaniques anciens à l'intérieur desquels circulent des eaux souterraines.

Le bilan des dégâts du 19 juin 2010 concerne les ouvrages routiers (chaussées, ponts et gués), les biens (10 habitations sinistrées, des voitures et bus endommagés), le réseau d'adduction d'eau (rupture de canalisations) et l'isolement des quartiers Abymes et Belleville du Prêcheur avec toutes les conséquences pour les populations (circulation, secours, ravitaillement, activités...). »

Note :

1. OVSM-IPGP : Observatoire Volcanologique et Sismologique de la Martinique – Institut de Physique du Globe de Paris

Source : Préfecture de la Martinique. Extraits du Dossier Départemental des Risques Majeurs en Martinique - 972 (extraits) [en ligne]. Janvier 2014. 131 pages. Disponible sur : https://www.martinique.gouv.fr/content/download/9321/73171/file/DDRM%20972_20%20janvier%202014.pdf (consulté le 2 octobre 2021)

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2309-FHG HGEMC 3	5/14

Document 2 : vue aérienne de la commune du Prêcheur (Martinique).



Source : Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Photographie aérienne de la commune du Prêcheur [en ligne]. 21 janvier 2017 (date de prise de vue). Disponible sur : www.geoportail.gouv.fr (consulté le 25 septembre 2021).



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 12 janvier 2018

Communiqué de presse

Evacuation au Prêcheur Alerte lahar déclenchée

Depuis plusieurs jours la situation au Prêcheur pour des lahars (coulées de boues d'origine volcanique) fait l'objet de la plus haute surveillance par les services opérationnels.

Depuis mardi 9 janvier, le préfet a mis en place une cellule de veille active en étroite collaboration avec le maire du Prêcheur.

Ce jeudi 11 janvier au soir, à 20h35, les géophones (qui enregistrent en temps réels des bruits induits par le déclenchement des blocs de pierre) se sont activés, la vigie humaine a confirmé les bruits simultanément.

L'alerte à la population a été immédiatement déclenchée. La décision a été prise de faire évacuer la population des quartiers riverains à la rivière (quartiers Abymes, Coquette et Pôhi) soit environ 300 personnes. Les équipes municipales et les services opérationnels (pompiers et gendarmes) ont supervisé cette évacuation.

Le préfet de la Martinique a décidé d'activer la cellule de crise en préfecture, en appui du poste de commandement opérationnel réunissant le sous-préfet de l'arrondissement, le maire, les sapeurs-pompiers et les gendarmes.

Les dispositifs d'évacuation et d'hébergement d'urgence ont été mis en œuvre comme cela avait été préparé par anticipation. Pour rappel, une réunion d'information à la population s'était tenue mercredi soir.

Le maire du Prêcheur a décidé de ne pas faire réintégrer la population dans leurs logements ce soir. Sur les 300 personnes évacuées, 25 personnes ont exprimé le souhait d'une prise en charge dans les hébergements d'urgence.

L'école du Prêcheur restera fermée vendredi 12 janvier.

La mairie a communiqué les numéros de téléphone suivants pour l'information aux familles :
0696 ... / 0696 ... / 0696 ... / 0696 ...

La circulation pourra être perturbée dans ce secteur.

A cette heure, l'alerte est toujours en cours. Météo France prévoit une amélioration météorologique du temps dans la journée de vendredi avant une nouvelle détérioration ce week-end.

Après un survol en hélicoptère, le préfet sera au Prêcheur demain matin à partir de 9h30.

Source : Préfet de la Martinique. Communiqué de presse : Évacuation au Prêcheur. Alerte lahar déclenchée [en ligne]. 12 janvier 2018. In : *martinique.gouv.fr*. Disponible sur : <https://www.martinique.gouv.fr/content/download/11466/87002/file/2018-01-12%20-%20CP%20Point%20de%20situation%20au%20Precheur.pdf> (consulté le 2 octobre 2021).

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2309-FHG HGEMC 3	7/14

QUESTIONS

Question 1 : identifiez le risque naturel au Prêcheur en distinguant l'aléa et les enjeux dans la situation géographique présentée. (Document 1)

Question 2 : complétez le croquis et sa légende (**annexe 2 page 9/14 à rendre avec la copie**) à partir du document 2.

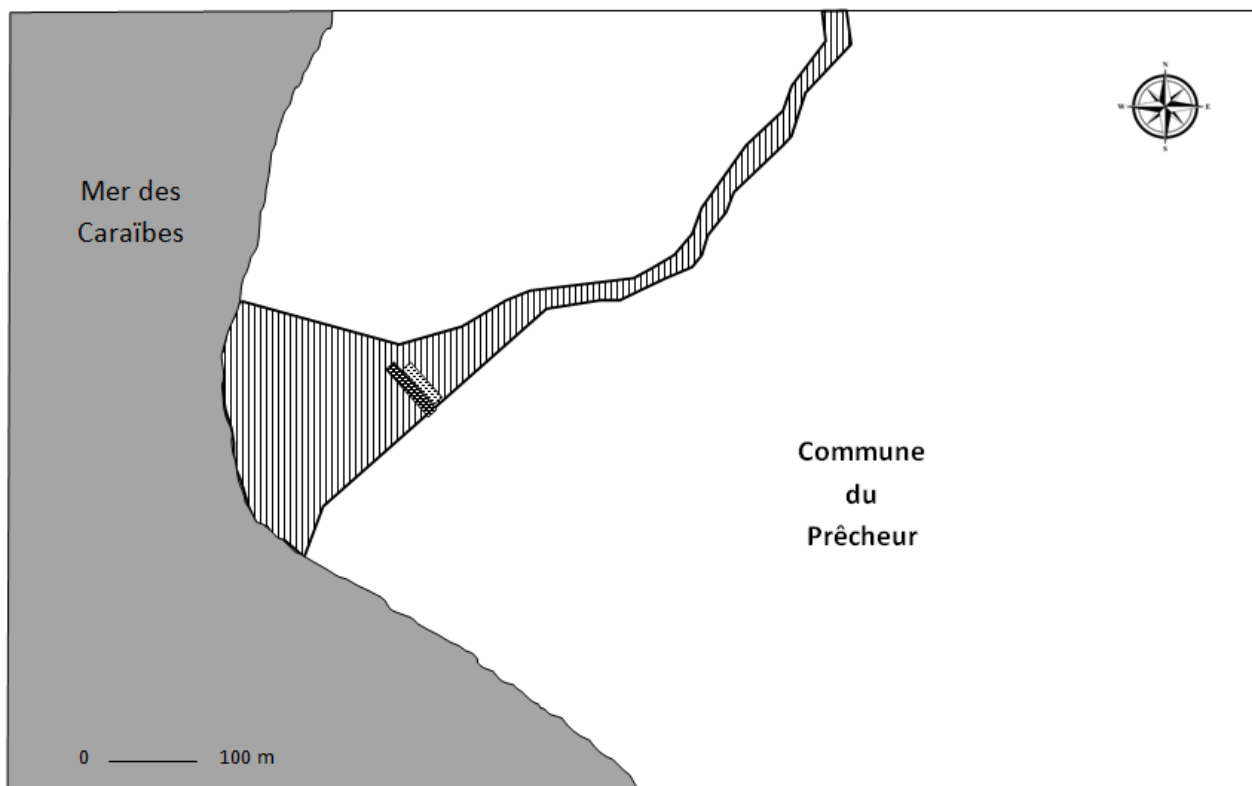
Question 3 : entourez sur le croquis la zone de risque élevé.

Question 4 : reproduisez le tableau suivant sur votre copie puis complétez-le afin de relever les éléments liés à la prévention des risques de lave torrentielle sur la commune du Prêcheur. (Documents 1 et 3)

Acteurs	
Mesures de surveillance du risque	
Mesures d'information sur le risque	
Mesures de gestion de crise	

Question 5 : situez et décrivez un risque naturel majeur pour les populations d'un territoire français vulnérable de votre choix puis justifiez l'organisation de sa gestion.

ANNEXE 2 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE



Source : d'après Préfecture de Martinique. *Rapport circonstancié sur les coulées de boue torrentielles des 19 et 20 juin 2010 au Prêcheur dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle*, BRGM/RP-58826-FR, Août 2010.

Légende :

Éléments à ajouter au croquis

					
Zone d'extension de la coulée de boue en juin 2010	Ancien pont (endommagé en juin 2010)	Nouveau pont (inauguré en décembre 2017)	Lit de la Rivière du Prêcheur à son embouchure	Route littorale	Zones d'habitat

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : liberté d'expression, démocratie, pluralisme, responsabilité

SUJET

Technologie, démocratie et participation citoyenne.

Les technologies civiques ou citoyennes (appelées *civic tech*) sont un ensemble d'outils numériques (applications, plateformes participatives, outils de signalement, consultations en ligne) qui selon leurs promoteurs (institutions, société civile, militants ou entreprises), développent le pouvoir d'agir des citoyens et contribuent à améliorer le fonctionnement de la démocratie.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	CNIL. Zoom sur ...Facebook, reflet de tous les enjeux. In : <i>Cahiers Innovation & Prospective</i> . [en ligne]. décembre 2019, n°7 : Civic tech, données et Demos, Enjeux de données personnelles et libertés dans les relations entre démocratie, technologie et participation citoyenne, p.20. Disponible sur : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_cahier_ip7-web.pdf (consulté le 1er octobre 2022)
Document 2	République Française (Direction de l'information légale et administrative). Les nouvelles formes de participation citoyenne. In : <i>vie.publique.fr</i> [en ligne]. Disponible sur : https://www.vie-publique.fr/eclairage/273796-les-nouvelles-formes-de-participation-citoyenne (consulté le 1 ^{er} octobre 2022).
Document 3	Centre interministériel de la participation citoyenne de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Participer à la construction des politiques publiques. In : <i>participation-citoyenne.gouv.fr</i> [en ligne]. Disponible sur : https://www.participation-citoyenne.gouv.fr (consulté le 1 ^{er} octobre 2022).

Document 1 : Facebook, reflet de tous les enjeux

« Facebook ne cache plus ses ambitions de jouer un rôle dans la transformation de la démocratie par la technologie. En février 2017, Mark Zuckerberg publie une lettre dans laquelle il affirme que le rôle du réseau social est de "développer les infrastructures sociales qui donneront aux gens la capacité de construire une communauté globale qui fonctionne pour chacun d'entre nous." Il poursuit en précisant que ces infrastructures sociales se déclinent en deux types : "pour encourager l'engagement dans les processus politiques existants", mais aussi "pour établir de nouveaux processus participatifs dans des prises de décisions collectives pour les citoyens du monde". Il ajoute plus loin que, en tant que première communauté mondiale, Facebook "peut explorer et développer des projets de gouvernance citoyenne renouvelée à une échelle massive".

L'entreprise a en effet développé une série d'outils visant à encourager la mobilisation politique. En 2017, elle lance *Town Hall*, fonctionnalité, disponible uniquement dans certains pays, qui ambitionne de faciliter le dialogue entre les usagers du réseau social et leurs élus. Après localisation de l'utilisateur, Facebook identifie les élus locaux et permet d'entrer en contact avec eux via email ou téléphone. L'outil dispose également d'une fonctionnalité de rappel des élections afin d'encourager la participation. En janvier 2019, est déployée aux États-Unis la fonctionnalité *Community Actions*, qui permet aux utilisateurs de lancer des pétitions, organiser des événements et des collectes de fond, d'interpeler élus et administrations locales. Si ces fonctionnalités ont une vocation politique, elles ont également une visée commerciale. Elles contribuent à l'engagement des utilisateurs au sein de la plateforme et de son écosystème, et, par ce biais, à une connaissance plus fine des activités et opinions politiques de ses membres, valorisables sur le marché publicitaire.

La plateforme est devenue un écosystème en lui-même : à côté des mouvements menés spontanément par les utilisateurs, d'autres acteurs proposent des solutions embarquées dans la plateforme, comme *Voxe.org* (d'abord connue pour ses comparateurs de programmes politiques) qui développe sur Messenger un *chatbot* de « décryptage » de l'actualité et des conseils "pour s'engager". D'autres exploitent le réseau pour des objectifs moins vertueux : *Cambridge Analytica* est ainsi devenue tristement célèbre par le recueil massif de données dans le cadre des campagnes politiques et a révélé ainsi les failles de l'écosystème dans son ensemble. En réaction, en septembre 2019, Facebook suspend 69000 applications qui « aspiraient improprement » des données personnelles de la plateforme. Les interactions à vocation citoyenne peuvent servir des objectifs commerciaux, dont la compatibilité avec des finalités démocratiques est questionnable. Les velléités¹ démocratiques de la plateforme doivent être mises en parallèle avec les affaires de propagation de *fake news*, des effets de bulles et de régulation des contenus haineux et illicites. La plateforme est sous surveillance à la suite de nombreuses affaires - une mission de régulation des contenus était lancée à l'automne 2018 par le gouvernement français -, et faire le choix pour un acteur de la vie politique et citoyenne d'analyser les contributions, d'utiliser ou d'organiser le débat sur ce type de plateformes doit être évalué à l'aune de tous ces risques et naturellement des obligations juridiques qui découlent notamment du RGPD². »

Note :

¹Vélléité : aspiration, souhait volonté

²RGPD : Règlement Général pour la protection des données

Source : CNIL. Zoom sur ...Facebook, reflet de tous les enjeux. In : *Cahiers Innovation & Prospective*. [en ligne]. décembre 2019, n°7 : Civic tech, données et Demos, Enjeux de

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AP 2309-FHG HGEMC 3	11/14

données personnelles et libertés dans les relations entre démocratie, technologie et participation citoyenne, p.20. Disponible sur : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/cnil_cahier_ip7-web.pdf (consulté le 1^{er} octobre 2022).

Document 2 : les nouvelles formes de la participation citoyenne

« [...] Si le numérique contribue à faciliter et à élargir le champ de la participation, il a aussi ses limites. Les consultations sur internet permettent le recueil des opinions mais pas toujours une véritable délibération. Par ailleurs, le numérique [...] tend à reproduire les biais et inégalités observés dans les consultations menées dans la sphère administrative et politique traditionnelle. À ce constat s'ajoute la fracture numérique : certaines catégories de la population n'ont pas accès à internet ou le bagage culturel nécessaire pour pouvoir effectivement contribuer en ligne.

C'est pourquoi certains estiment que le numérique doit être pensé en complément de débats en présentiel.

Les conventions et ateliers citoyens

La volonté d'impliquer davantage les citoyens au débat public se décline dans de multiples initiatives, pas nécessairement numériques. Les ateliers collaboratifs ainsi que les conventions et jurys citoyens, dans lesquels des personnes dialoguent et confrontent leurs opinions, connaissent un renouveau sur les plans local et national.

La demande d'une démocratie plus à l'écoute des citoyens et plus participative s'est exprimée lors du grand débat national, initié à la suite du mouvement de contestation des "gilets jaunes". Le débat s'est clos par l'annonce de plusieurs mesures le 25 avril 2019. Parmi ces mesures figure la tenue d'une Convention citoyenne pour le climat. Cette Convention composée de 150 citoyens tirés au sort, qui a débuté en octobre 2019, était chargée de faire des propositions pour lutter contre le réchauffement climatique. [...] Entre chaque week-end de travail de la Convention, une plateforme en ligne a également permis de recueillir les contributions de l'ensemble de la population. Ces contributions ont été synthétisées afin de nourrir les travaux de la Convention. [...] Cette convention citoyenne est une première. En effet, aucune convention, aucun jury n'avait réuni jusqu'à présent autant de citoyens. Sa réussite dépendra du sort qui sera réservé à ses propositions. »

Source : République Française (Direction de l'information légale et administrative). Les nouvelles formes de participation citoyenne. In : *vie.publique.fr* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/eclairage/273796-les-nouvelles-formes-de-participation-citoyenne> (consulté le 1^{er} octobre 2022).

Document 3 : extrait de la page d'accueil du site internet participation-citoyenne.gouv.fr

Le site participation-citoyenne.gouv.fr a pour mission d'informer les citoyens sur les concertations citoyennes - en cours ou passées- lancées par les ministères. Il est piloté par le Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC). Le site a été créé en novembre 2019.



participation-citoyenne.gouv.fr

Accueil Comprendre la participation citoyenne Trouver une concertation Analyses et actualités Qui sommes-nous ?

Découvrez les concertations citoyennes, leurs résultats et les actualités de la participation citoyenne

Participer à la construction des politiques publiques

L'État organise régulièrement des concertations pour permettre aux citoyens de contribuer à l'élaboration des politiques publiques.

Sur participation-citoyenne.gouv.fr:

- Accédez aux informations sur les concertations citoyennes organisées par l'Etat
- Consultez les propositions faites par les citoyens et les bilans des précédentes concertations
- Découvrez leur impact sur les politiques publiques
- Tenez-vous informés de l'actualité de la participation citoyenne

Source : Centre interministériel de la participation citoyenne de la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). Participer à la construction des politiques publiques. In : *participation-citoyenne.gouv.fr* [en ligne]. Disponible sur : <https://www.participation-citoyenne.gouv.fr> (consulté le 1^{er} octobre 2022).

QUESTIONS

Question 1 : définissez le rôle de la CNIL. (Document 1)

Question 2 : identifiez les transformations apportées par les nouvelles technologies à la participation des citoyens. (Documents 1, 2 et 3)

Question 3 : décrivez et expliquez les limites et les risques liés aux technologies civiques. (Documents 1 et 2)

Question 4 : les élections sont-elles la seule modalité de participation des citoyens à la vie démocratique ? Exprimez votre position dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.
